



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

L'actualité reste marquée par la crise du covid.

La campagne de vaccination s'accroît avec l'ouverture de nouveaux centres.

Les communes de la Métropole ont été invitées à transmettre la liste des personnes de 75 ans et plus, qui souhaitent se faire vacciner. Grâce à cette intervention, un rendez-vous rapide a été pris et des Meyens ont reçu leur première dose de vaccin.

La vigilance reste de mise puisque la Moselle est très impactée par l'épidémie.

Je ne peux que vous conseiller d'être prudent en portant le masque et en appliquant les gestes barrières.

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux extérieurs vont reprendre. Sachez que, en règle générale, si vous touchez à la façade de votre maison (ravalement, changement des menuiseries..), si vous voulez installer un abri de jardin ou une piscine, une demande d'autorisation de travaux doit être déposée au préalable. Demandez conseil en mairie.

Si vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique, vérifiez si vous pouvez obtenir des aides sur le site <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Plan d'intervention pour la viabilité hivernale

Lors du dernier conseil municipal, le plan d'intervention pour la viabilité hivernale a été adopté.

Moyens humain et matériel : un agent technique communal soumis à astreinte uniquement les jours d'alerte, un micro tracteur équipé d'une lame et d'une saleuse. Bacs à sel mis à disposition des habitants sur les lieux sensibles.

Astreintes : le samedi et le dimanche uniquement en cas d'alerte météo « neige », horaire décalé pour les autres jours de la semaine avec un début à 6h du matin

Contexte : en cas d'enneigement ou d'alerte météo « neige » la commune de Mey décide d'organiser le déneigement suivant les priorités suivantes :

Priorité	Lieu à déneiger	Horaire et justification de la priorité
1	Arrêt de bus, place des vignes pour la rotation des bus. Sauf en cas de déclenchement du plan neige du MET (les bus ne passent plus)	Avant 7h pour permettre le départ des travailleurs et des écoliers
2	Chemin des Juifs	Pente importante sans élan, présence d'un chirurgien soumis à urgences
4	Rue des jardins	Petite montée en début de lotissement, suite logique du parcours vers la rue de l'école
3	Rue de l'école, la montée	Pente importante – une première passe est réalisée à la première heure pour se rendre du garage à la place des vignes
5	Passage préventif sur le reste des voiries communales	Dégagement des autres rues puis des trottoirs pour les personnes âgées en ayant fait la demande

La journée Défense et Citoyenneté JDC

1/ Le recensement en mairie

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

2/ La Journée Défense et Citoyenneté

2/ **La JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans.**

Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale,
- un déjeuner commun appelés – équipes d'encadrement et d'animation,
- une information « jeunesse citoyenne » consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

Source : <https://www.defense.gouv.fr/>

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1^{er} au 5 mars.

Vous pouvez envoyer un mail sur commune.mey@wanadoo.fr.
Il y aura également une permanence des élus (mairie et adjoint) le mercredi 3 et le vendredi 5 mars de 17h à 18h.